

RF Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2023 011-211101720-20231205-DE_2023_904_BIS-DE

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

## Séance du mardi 05 décembre 2023

**Membres en exercice :** 15  
Date de la convocation: 28/11/2023

**Présents :** 13

*L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal*

**Votants:** 15

**Secrétaire de séance:**  
Edith ESCOURROU

**Présents :** Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENELA, Sylvain RIVIER, Claude SANTORO

**Représentés:** Virginie FONGARO, Chantal ROLLAND

**Excusés:**

**Absents:**

### Objet: Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe - DE\_2023\_904\_BIS

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer par délibération l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe le 12/06/2023 de l'agent administratif Clélia JUSTEAU

Considérant tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 13/06/2022

Considérant que le ratio des agents promouvables à l'avancement de grade de la filière administrative voté par délibération n° DE-2022-826 en date du 13/06/2022 prévoyait un taux d'avancement de 100 %.

Mme le Maire propose aux élus :

- \* de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- \* l'avancement à ce grade de l'agent Clélia JUSTEAU à compter du 05/12/2023, ce qui a pour conséquence un reclassement au même échelon, sur le grade supérieur (échelle +1) en conservant la même ancienneté sur ce grade.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 05/12/2023

Filière : administrative.,

Cadre d'emploi : adjoint principal

Grade : 2ème classe: - ancien effectif : 00

- nouvel effectif : 01

**Ayant ouï l'exposé de Madame Le Maire, et après délibération**  
**Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité des voix la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et la reconduction du régime indemnitaire de l'agent.**

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré

Madame le Maire

**Béatrice BORT**

